



Problème pour récupérer ma caution

Par **pleasantguy**, le **02/08/2011 à 21:17**

Bonjour,
Je vous expose mon problème. J'ai quitté mon logement en mars 2010 et je n'ai toujours pas réussi à récupérer ma caution, et ce, malgré mes différentes relances téléphoniques et écrites (en lettres simples).
Je tiens à préciser que l'état des lieux de sortie a été fait par huissier.
Par ailleurs, j'ai cumulé 2 mois de loyers impayés suite à des problèmes financiers.
Je voudrais savoir si dans ma situation il existe un recours possible pour récupérer ma caution, et si oui, lequel?
Merci d'avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **02/08/2011 à 21:58**

Les loyers impayés sont déduits du dépôt de garantie évidemment donc même s'il y avait deux mois de dépôt de garantie, c'étaient deux mois de loyer nu, et donc vous devez de l'argent.
Vous devriez, au contraire, vous faire tout petit, en espérant que votre ancien bailleur ne va pas exiger le paiement de ce que vous lui devez.